Nations Unies A/77/723

Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 160 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Vue d'ensemble 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 5
C. Partenariats et coordination 13
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 14
II. Ressources financières 27
A. Vue d'ensemble 27
B. Contributions non budgétisées 28
C. Gains d'efficience 28
D. Taux de vacance 28
E. Formation 29
F. Voyages officiels (hors formation) 30
G. Projets de renforcement de la confiance 30
H. Autres activités relatives aux programmes 31
III. Analyse des variations 33
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 35

23-02203 (F) 210223 100323

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/287 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 36

A. Assemblée générale 36

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 42

Annexes

I. Définitions 45

II. Organigrammes 47

Carte 49

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 40 701 500 dollars.

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK, guidée par son objectif stratégique, continuera de suivre et d'appuyer les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina, et fera rapport à ce sujet ; de contribuer au renforcement de la confiance entre les communautés ; de fournir un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit ; d'assurer des fonctions de coordination et de facilitation ; et d'agir en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, de 10 membres de la police des Nations Unies, de 113 agents recrutés sur le plan international, de 33 administrateurs recrutés sur le plan national, de 186 agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérationnelle et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2021/22)*	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	616,0	734,8	574,0	(160,8)	(21,9)
Personnel civil	32 153,1	33 275,0	31 592,0	(1 683,0)	(5,1)
Dépenses opérationnelles	7 843,5	7 937,5	8 535,5	598,0	7,5
Montant brut	**40 612,6**	**41 947,3**	**40 701,5**	**(1 245,8)**	**(3,0)**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 150,9	4 203,8	4 154,6	(49,2)	(1,2)
Montant net	**36 461,7**	**37 743,5**	**36 546,9**	**(1 196,6)**	**(3,2)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**40 612,6**	**41 947,3**	**40 701,5**	**(1 245,8)**	**(3,0)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Administrateur (trice)s recruté(e)s sur le plan national*	*Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*[b]	*Total*
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2022/23	–	–	22	5	5	5	37
Effectif proposé 2023/24	–	–	22	5	5	5	37
Composantes							
Services organiques							
Effectif approuvé 2022/23	8	10	54	16	56	13	157
Effectif proposé 2023/24	8	10	54	16	56	13	157
Appui							
Effectif approuvé 2022/23	–	–	37	12	125	6	180
Effectif proposé 2023/24	–	–	37	12	125	6	180
Total							
Effectif approuvé 2022/23	8	10	113	33	186	24	374
Effectif proposé 2023/24	8	10	113	33	186	24	374
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Y compris les Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international et sur le plan national

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et à promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

3. Conformément à cet objectif général, la MINUK contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés en fonction des deux composantes (composante opérationnelle et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

5. La Mission est dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Kosovo, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale. La Représentante spéciale assure également la coordination avec la présence internationale de sécurité, à savoir la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui sont déployées sous l'autorité générale du Conseil de sécurité en application de la résolution 1244 (1999), et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est déployée conformément au rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 (S/2008/692) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK, guidée par son objectif stratégique, continuera de suivre et d'appuyer les progrès faits sur la voie de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, et fera rapport à ce sujet ; de contribuer au renforcement de la confiance entre les communautés ; de fournir un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit ; d'assurer des fonctions de coordination et de facilitation ; et d'agir en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'inspirant de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, la Mission continuera de mener en priorité des activités qui favorisent le dialogue, la réconciliation, l'accès à la justice et le respect des droits humains et permettent de mettre en avant le rôle des dirigeants communautaires, des femmes, des jeunes et d'autres acteurs du changement dans les initiatives de renforcement de la confiance intercommunautaire. En application des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité et de la stratégie-cadre de la MINUK pour les femmes, la paix et la sécurité et pour les jeunes, la paix et la sécurité, la Mission continuera d'encourager les femmes et les jeunes à participer au

renforcement de la confiance entre les communautés et à la gouvernance locale et de promouvoir le rôle qu'ils ont à y jouer.

7. Consciente du caractère central des processus politiques dans le maintien de la paix, la Mission continuera d'évoluer dans un environnement sensible sur le plan politique et de soutenir la mise en œuvre des accords conclus par les deux parties, notamment dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Dans ce contexte, elle fournira conseils et appui, à la faveur de missions de bons offices, de la mise en commun de l'information et de la tenue de réunions, notamment avec de hauts fonctionnaires à Pristina, à Belgrade et dans la région.

8. La Mission renforcera son appui à la promotion et à la protection des droits humains et de l'état de droit. La décision du personnel judiciaire et policier serbe du Kosovo de se retirer des institutions du Kosovo en novembre 2022 représente le défi le plus épineux depuis la signature du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. À cet égard, la Mission continuera d'appuyer les efforts déployés par l'Union européenne en vue de la réintégration du système judiciaire et des forces de l'ordre, de manière à garantir la cohésion institutionnelle, l'égalité d'accès à la justice et aux services chargés de l'application de la loi, ainsi que le respect des droits linguistiques pour toutes les communautés du Kosovo. Elle renforcera son dialogue avec les autorités kosovares, la société civile, l'équipe des Nations Unies au Kosovo et d'autres partenaires, notamment au moyen de deux réunions ordinaires par mois et de réunions spéciales. Elle continuera de contribuer à l'instauration du climat de confiance nécessaire entre les communautés, de manière à préserver les acquis majeurs obtenus au cours des dix dernières années et à faire avancer le processus d'intégration du système judiciaire et des services chargés de l'application de la loi, en vue de favoriser la stabilité et la consolidation de la bonne gouvernance démocratique. Elle continuera en outre d'aider les institutions kosovares garantes de l'état de droit à préserver leur indépendance et à intensifier leurs efforts en vue de mettre en place un système judiciaire intégré permettant à tous et toutes, notamment aux personnes les plus vulnérables, d'accéder à la justice, ainsi que des services de maintien de l'ordre au service de toutes les communautés, sans distinction aucune. Elle s'attachera tout particulièrement à suivre et à analyser l'évolution de la situation en ce qui concerne l'état de droit et à en rendre compte : dans cette optique, elle effectuera des visites sur le terrain et évaluera les progrès réalisés en matière de réintégration des services d'application de la loi de justice dans la région nord, assistera à des réunions organisées dans les locaux du ministère public, les établissements pénitentiaires et d'autres entités chargées de l'application de la loi, suivra les procédures judiciaires et l'évolution de la législation et rédigera des rapports thématiques, notamment les rapports relatifs aux réunions mensuelles du Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile, qu'elle tient dans le nord du Kosovo. La Mission concevra des interventions stratégiques, en complément de celles proposées par les partenaires internationaux, afin de tirer parti de ses connaissances institutionnelles et de soutenir les activités des entités chargées de la promotion de l'état de droit au Kosovo. Ces activités permettront d'obtenir de meilleurs résultats en ciblant les lacunes stratégiques. Il s'agira notamment d'encourager la réalisation de traductions judiciaires, de former les communautés minoritaires au système juridique du Kosovo, de renforcer le climat de confiance à l'égard du programme relatif à l'état de droit et l'adhésion à celui-ci, et de contribuer à la stabilité et au développement.

9. La Mission continuera de s'acquitter de fonctions liées à l'authentification des documents d'état civil et restera en contact avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle facilitera, au besoin, la participation de représentants du Kosovo à des réunions internationales, en particulier celles relatives à des accords multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo. Fidèle à son

engagement de longue date de s'employer à déterminer le sort des personnes disparues, elle collaborera avec le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, d'assurer la liaison avec la Commission des personnes disparues du Kosovo et la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et de faciliter les réunions de familles des personnes disparues.

10. La Mission continuera de soutenir les initiatives de concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment les résolutions 1325 (2000), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité. Elle continuera également d'intégrer les questions et préoccupations liées au genre dans tous ses domaines d'action, notamment en soutenant la participation des femmes à la prise de décision et en garantissant l'accès à la justice. En 2022/23, 83,3 % des projets de renforcement de la confiance et 100 % des projets d'activités relatives aux programmes devaient être adaptés au genre ou tenir compte des questions de genre. Dans les deux types de projet, les femmes représentaient plus de 50 % des bénéficiaires. Pour 2023/24, la Mission demande un financement supplémentaire qui contribuera à faire en sorte que davantage de femmes participent aux activités relatives aux programmes et aux projets de renforcement de la confiance visant à favoriser l'exercice effectif et renforcé de leurs droits dans tous les domaines politiques, sociaux et économiques, ce qui donnera à la société kosovare davantage de chances d'instaurer une paix durable.

11. En application de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité et de sa stratégie-cadre pour les jeunes et la paix et la sécurité, la MINUK continuera d'encourager les jeunes à participer au renforcement de la confiance entre les communautés et à la gouvernance locale et de promouvoir le rôle qu'ils ont à y jouer. Compte tenu de la situation sociodémographique unique du Kosovo, où près de 70 % de la population a moins de 30 ans, près de 65 % des projets de renforcement de la confiance de la Mission menés en 2022/23 ont pour principaux bénéficiaires les jeunes de diverses communautés. En ce qui concerne les programmes, en 2022/23, la MINUK a entrepris de redoubler d'efforts pour favoriser la participation inclusive des jeunes à la gouvernance centrale et locale au moyen de 10 activités axées sur les jeunes, notamment l'organisation, au Kosovo, de la cinquième Assemblée de la jeunesse aux Nations Unies, le renforcement des capacités des conseils consultatifs de la jeunesse dans quatre municipalités multiethniques, une série de formations destinées aux éducateurs sur la lutte contre les discours de haine et la discrimination, et un large éventail d'activités de renforcement de la confiance dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'autonomisation économique et de la sensibilisation aux droits humains. Forte d'une expérience réussie dans le cadre d'une coopération similaire, en 2023/24, la MINUK contribuera au processus de rédaction de la prochaine stratégie pour la jeunesse du Kosovo (2024-2027) en facilitant l'organisation de groupes de discussion multiethniques sur la jeunesse et en proposant le soutien d'experts aux fins de l'intégration des priorités liées à la jeunesse et à la paix et à la sécurité. Un financement supplémentaire contribuerait à faire en sorte que davantage de jeunes issus de communautés non majoritaires et de groupes marginalisés participent à ces processus et à soutenir la mise en œuvre de la stratégie dans le contexte de la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

12. La situation récente au Kosovo a évolué dans un contexte d'augmentation de la mésinformation et de la désinformation, en particulier sur les médias sociaux, ce qui a entraîné une surenchère verbale et, par conséquent, une rupture de la confiance à la fois entre communautés du Kosovo et entre les communautés et les autorités. La Mission recourra davantage aux moyens de communication, outils et ressources stratégiques pour contribuer à relever ces nouveaux défis. Conformément aux

priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus en matière de communication stratégique, et dans le but de soutenir l'instauration d'un climat de confiance effectif entre les communautés, la Mission s'associera à la société civile, aux institutions locales concernées et aux entités des Nations Unies pour lutter contre la mésinformation et la désinformation et contribuer ainsi à une paix durable pour tous les résidents du Kosovo. Elle continuera en outre de recalibrer ses activités de communication stratégique de façon à toucher un plus large éventail d'acteurs et d'institutions kosovars. Elle s'emploiera à accroître l'impact et la visibilité de ses activités, qui contribuent à la mise en œuvre des activités qui lui ont été assignées : a) en élaborant une mise en récit créative et en utilisant des plateformes et des moyens de communication non traditionnels et appelés à évoluer constamment, conformément aux priorités stratégiques du Secrétaire général en matière de communication au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et à la Stratégie de communication globale des Nations Unies ; b) en renforçant l'utilisation de son site Web et d'autres plateformes de médias sociaux, en vue de diffuser des discours axés sur les solutions et centrés sur l'être humain, qui véhiculent des messages favorisant la cohésion entre les communautés, et en rendant hommage aux acteurs clés et chefs de file locaux en matière d'instauration de la confiance, afin de susciter une dynamique d'action positive. Dans le cadre de sa communication stratégique, la MINUK veillera tout particulièrement à sensibiliser la population et à toucher un public plus large pour promouvoir ses activités, notamment dans les domaines de l'instauration de la confiance intercommunautaire, de la cohésion sociale, des droits humains, de l'état de droit, de la jeunesse et de l'égalité des genres.

13. Les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives au programme sont alignés sur les objectifs et les priorités stratégiques de la Mission, à savoir : lutter contre la mésinformation, utiliser pleinement les ressources humaines et financières de la Mission pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat et renforcer l'établissement de rapports pour mieux comprendre la situation et renforcer les capacités d'alerte rapide et de prévention des conflits. Les projets de renforcement de la confiance et les activités programmatiques de la Mission continuent de jouer un rôle déterminant dans la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat, notamment au moyen d'activités axées sur la population et menées au niveau local, lesquelles viennent compléter les efforts de dialogue de plus haut niveau menés par l'Union européenne, ainsi que les initiatives en matière d'état de droit et de droits humains visant à garantir l'équité pour tous les résidents du Kosovo. Au cours des quelque cinq années écoulées depuis que la MINUK a organisé le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo en 2018, plus de 500 initiatives menées par des organisations locales en faveur de la réconciliation à long terme et de la paix durable, ont été mises en œuvre.

14. Malgré les efforts déployés par la Mission et les résultats significatifs obtenus en termes de soutien à l'instauration d'un climat de confiance au cours des cinq dernières années, la période récente a été marquée par un regain de tensions, la plus récente étant le retrait des Serbes du Kosovo des institutions du nord du Kosovo. Dans ce contexte, il est capital de soutenir les initiatives qui contribuent à instaurer la confiance, à maintenir le dialogue intercommunautaire et à renforcer la cohésion sociale, afin d'éviter tout nouveau recul de l'intégration communautaire. Ce travail de renforcement de la confiance au niveau des communautés appuie indirectement le dialogue entre Belgrade et Pristina. Dans le même temps, le renforcement du soutien apporté par la Mission dans ce domaine contribue à faire en sorte que les conditions sur le terrain restent propices à la mise en place d'efforts politiques et diplomatiques visant à trouver une solution à cette crise prolongée et à poursuivre le dialogue. Le soutien à l'instauration d'un climat de confiance, l'amélioration de la communication entre les communautés du Kosovo et l'autonomisation des femmes et des jeunes en

tant qu'agents du changement figurent parmi les principales priorités de la Mission, tel que souligné dans le concept de la Mission pour 2022-23, l'objectif suprême étant de renforcer le tissu social du Kosovo et de lui permettre de résister à toutes sortes de crises. Les efforts supplémentaires que la Mission a déployés pour renforcer la confiance dans l'ensemble du Kosovo lui ont permis de mieux remplir son mandat de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et de contribuer à créer les conditions d'une vie pacifique et prospère pour tous et toutes.

15. Au cours des cinq dernières années, la MINUK a recalibré ses priorités stratégiques pour soutenir les initiatives qui contribuent à dépasser les discours négatifs omniprésents et à instaurer la confiance entre les communautés. À cet égard, la Mission a démontré le rôle stratégique de ses activités relatives aux programmes, qui s'alignent sur son approche axée sur l'être humain. De janvier à mars 2022, la Mission a commandé une évaluation indépendante des activités relatives aux programmes mises en œuvre en 2020/21, qui a mis en évidence le travail collectif accompli par la Mission aux fins de la mise en œuvre efficace desdites activités et a souligné le rôle et l'impact dynamiques et évolutifs de la Mission en ce qui concerne les activités de renforcement de la confiance. L'évaluation a conclu que les projets de la mission étaient hautement pertinents et efficaces et qu'ils avaient une incidence considérable. Toujours selon les conclusions de l'évaluation, la MINUK a compris les besoins sociaux, culturels et économiques du Kosovo et est parvenue à y répondre au moyen de projets qui ont renforcé la confiance, rapproché les communautés majoritaires et non majoritaires et facilité les échanges entre les communautés et les institutions du Kosovo d'une façon qui allait dans le sens de mécanismes de gouvernance responsables de leurs actes et qui ne laissait personne de côté. La Mission continuera de s'employer à renforcer la systématisation de la collecte de données et à évaluer les résultats de ses activités afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de son action.

16. Malgré les progrès accomplis dans la consolidation de la paix et de la stabilité au Kosovo, les discours conflictuels persistent et la confiance reste hors d'atteinte, car l'éducation ségréguée, les barrières linguistiques et la persistance des préjugés issus du passé limitent les possibilités d'interaction entre les communautés. Toutes les strates de la société subissent les conséquences de cette situation. En 2023/24, la MINUK entend développer ses activités relatives aux programmes en s'appuyant sur les activités mises en œuvre avec succès au cours des dernières années et sur les enseignements tirés des évaluations précédentes. Les données disponibles indiquent qu'il sera essentiel de faciliter le renforcement de la coopération intercommunautaire pour contribuer à garantir les conditions d'une vie paisible et normale pour tous les habitants du Kosovo. La Mission développera de nouveaux partenariats et s'emploiera à renforcer la collaboration existante, notamment avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo, afin d'encourager l'innovation et la pérennité des efforts tout en tirant parti de l'avantage comparatif de la Mission, à savoir de solides relations avec les communautés majoritaires et non majoritaires au niveau local, et en évitant que les activités se chevauchent. En outre, les nouvelles activités relatives aux programmes viendront compléter les interventions déjà mises en œuvre tout en intégrant de nouveaux concepts de programmes. Ainsi, la Mission pourra se développer et répondre aux demandes stratégiques plus générales des autorités locales et centrales, notamment dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, dans le contexte du renforcement de la confiance. Elle continuera également d'apporter un soutien transversal au programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux initiatives de communication stratégique qui contribuent à combattre la mésinformation et la désinformation, et qui ont le potentiel de créer des « cercles vertueux » en fournissant des exemples de coexistence pacifique.

17. La MINUK entend intensifier son soutien aux efforts locaux et centraux et intensifiera ses projets d'activités relatives aux programmes en 2023/24 afin de renforcer plus avant le climat de confiance entre les communautés, la promotion de l'accès à la justice et des droits de l'homme, l'égalité des genres et l'inclusion des jeunes. Ces efforts renouvelés, déployés dans le cadre de projets d'activités relatives aux programmes, permettront à la Mission de répondre à des demandes stratégiques plus larges de la part des autorités locales et centrales. Ils permettront également à la MINUK de continuer de soutenir les diverses communautés ethniques du Kosovo dans les domaines de l'instauration de la confiance, des droits humains et de l'état de droit, tout en renforçant son soutien transversal pour faire avancer le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que les initiatives de communication stratégique visant à combattre la mésinformation et la désinformation et à promouvoir des discours positifs. La Mission renforcera également le suivi et l'évaluation de ses activités.

18. Dans la perspective du cinquième anniversaire du Forum sur le renforcement de la confiance, qui sera célébré en 2023, la Mission a mis en place une équipe spéciale chargée de faire le point sur les résultats obtenus et de recenser les lacunes potentielles et les domaines d'ajustement connexes afin de renforcer la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement de la confiance. Elle a l'intention de procéder à une évaluation transversale indépendante des activités de renforcement de la confiance mises en œuvre au cours des cinq années qui ont suivi le Forum, ce qui s'inscrit dans la logique de la réforme de la gestion du Secrétaire général et de l'utilisation proactive de l'évaluation pour contribuer à la planification du maintien de la paix, dans son ensemble.

19. Malgré de nombreux efforts et initiatives, la confiance reste fragile, surtout chez les jeunes. En renforçant son action de communication et sa mobilisation, la Mission s'efforcera d'améliorer son impact sur l'instauration de la confiance en apportant un soutien ciblé à des initiatives capitales visant à répondre aux besoins et à faire en sorte que la population locale s'approprie la question. Ces initiatives sont conçues pour fournir une base solide à l'établissement d'un climat de confiance et au dialogue interethnique, ainsi qu'aux interactions professionnelles, sociales et culturelles entre les groupes de pairs de toutes les communautés du Kosovo. Cette démarche permettra d'accroître les contacts et échanges directs durables entre la société civile, les milieux universitaires, les médias, les groupes de jeunes et les groupes de femmes, qui contribuent à promouvoir et à favoriser les perspectives d'une paix véritable et durable.

20. En collaboration avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo, la Mission continuera de s'employer à multiplier le nombre de programmes dans les domaines où des besoins ont été recensés en matière de droits humains et d'état de droit. Conformément au principe de complémentarité envisagé dans le cadre stratégique intégré de la MINUK et de l'équipe des Nations Unies au Kosovo, les activités relatives aux programmes viseront à améliorer l'accès à la justice en faisant progresser les droits linguistiques, en soutenant l'intégration du système judiciaire, en renforçant les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux chargés des droits humains, des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations et en les sensibilisant davantage aux droits humains. Le partenariat entre la MINUK et l'équipe des Nations Unies au Kosovo est fondé sur l'initiative Unité d'action des Nations Unies, qui favorise l'unité d'action conformément aux cadres mondiaux des Nations Unies, notamment Notre programme commun, l'Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains et l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

21. À cet égard, la Mission prévoit de mettre en œuvre des activités visant à soutenir les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains. Il est prévu de mettre en œuvre un programme linguistique intégré ainsi qu'un programme relatif aux droits humains de plus grande envergure et de plus grande portée. Dans le cadre du programme linguistique, il est proposé de créer un pôle centralisé de coordination de la traduction pour l'ensemble du secteur judiciaire et répressif du Kosovo afin de rationaliser la charge de travail de la division de la traduction juridique à l'échelle du Kosovo et de coordonner la formation professionnelle des traducteurs juridiques, ainsi que de créer des modèles de traduction pour accélérer le processus de traduction. En outre, la Mission aspire à étendre le champ et la portée des activités afin de développer l'apprentissage des langues, de renforcer les moyens dont disposent le Bureau du Commissaire aux langues et le Bureau du médiateur du Kosovo pour promouvoir et faire progresser les droits linguistiques, et de soutenir l'application de la loi sur les langues.

22. Dans le cadre des projets d'activités relatives aux programmes de défense des droits humains, la Mission prévoit d'élargir la portée des activités visant à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine des droits humains et à sensibiliser davantage les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations à la question. Par ailleurs, dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, elle continuera d'aider le refuge pour femmes de Mitrovica-Sud à améliorer les services fournis aux femmes vulnérables issues de diverses communautés et d'empêcher, dans la mesure du possible, que des activités vitales ne soient perturbées en raison de l'instabilité financière ou du manque d'infrastructures.

23. Des projets d'activités et des initiatives relatifs aux programmes et soutenus par la Mission seront conçus en partenariat avec la société civile, les institutions et les acteurs locaux, et les partenaires internationaux, afin de compléter les mécanismes politiques et de fournir des tribunes aux communautés marginalisées et aux franges de la population qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, afin qu'elles puissent mieux se faire entendre et participer aux processus décisionnels, tout en évitant les chevauchements. La Mission continuera de faire appel à la sensibilisation de haut niveau, notamment à la mobilisation de la Représentante spéciale du Secrétaire général, pour favoriser la coordination multipartite et l'échange d'informations afin de faire progresser l'instauration d'un climat de confiance au Kosovo.

Activités d'appui de la Mission

24. La Mission s'emploiera à fournir des services logistiques, administratifs et techniques efficaces et performants afin de s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience.

25. La MINUK continuera de mettre en œuvre sa stratégie de gestion de la qualité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'informatique décisionnelle aux fins de la gestion de la performance opérationnelle, de la transparence et de la communication d'informations, tout en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Elle se concentrera sur le renouvellement de ses certificats et le maintien de ses systèmes de gestion de la qualité, conformément aux exigences de la norme 9001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (relative aux systèmes de management de la qualité). Elle a réalisé des audits de surveillance annuels et obtenu une nouvelle certification pour les normes ISO 9001:2015 (relative aux systèmes de management de la qualité) et ISO 14001:2015 (relative aux systèmes de management environnemental).

26. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 prévoit les projets de construction, d'aménagement et de rénovation suivants : a) installation d'un système photovoltaïque supplémentaire au quartier général de la mission à Pristina ; b) amélioration du système de chauffage et de climatisation dans la zone E du quartier général de la mission à Pristina ; c) peinture des murs intérieurs et installation de détecteurs sur les robinets du Bureau des Nations Unies à Belgrade.

27. Soucieuse de laisser une trace positive aux communautés hôtes et de réduire son empreinte écologique, conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/274, la Mission continuera de tirer parti de l'avantage stratégique découlant de ses initiatives et activités antérieures dans le domaine des énergies renouvelables, conformément à la stratégie environnementale de l'ONU pour les opérations de paix (2017-2023) et au Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). En 2023/24, la Mission a l'intention d'augmenter sa capacité d'énergie renouvelable en installant des panneaux photovoltaïques supplémentaires dans son quartier général à Pristina. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « pacte triennal pour les énergies renouvelables » de la Mission, dont l'objectif est d'atteindre un taux de 40 % de la consommation totale d'électricité de la Mission issus d'énergies renouvelables d'ici 2025, comme le prévoit le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030). La Mission continuera en outre de privilégier des politiques de gestion de l'environnement et des déchets à même d'améliorer sa note dans le tableau de bord d'évaluation environnementale, qui, selon elle, se chiffrait à 88/100 en 2021/22. Elle cherche également à mettre en œuvre d'autres initiatives dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources en eau en installant des robinets équipés de détecteurs dans le bureau des Nations Unies à Belgrade ; à mener des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement ou en plantant des arbres ; et à utiliser plus efficacement les ressources en eau, à réduire les déchets et à améliorer l'incidence environnementale globale par le biais de l'application continue de la norme ISO 14001:2015 (relative aux systèmes de management environnemental). Elle continuera par ailleurs à produire des rapports d'analyse de données et des rapports analytiques afin de recueillir des enseignements et des meilleures pratiques en matière d'environnement et de les partager avec la communauté environnementale des Nations Unies.

28. La sûreté et la sécurité de la Mission et du personnel en tenue sont garanties de manière adéquate par l'examen régulier, par l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de l'ONU, des plans d'urgence et des documents relatifs à la gestion des risques de sécurité et autres documents correspondants. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies au Kosovo ont un impact stratégique, notamment sur l'exécution efficace des mandats. La Mission prévoit de procéder à un examen des effectifs de sécurité, comme demandé au paragraphe 28 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, dès que l'environnement politique et les conditions de sécurité le permettront.

29. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2023/24 est chiffré à 40 763 400 dollars, par rapport au budget approuvé de 41 947 300 dollars pour l'exercice 2022/23. La réduction est principalement imputable à la diminution des besoins en a) personnel soumis à recrutement international en raison de la révision du barème des traitements de base minima, des dépenses communes de personnel et de la mise à jour du coefficient d'ajustement pour toutes les catégories de personnel recruté sur le plan international ainsi que de l'application d'un taux de vacance de poste plus élevé sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici ; b) personnel recruté sur le plan national, en raison de l'application d'un taux de change de 0,967 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,888 euro pour l'exercice 2022/23 ; c) en militaires et

personnel de police en raison de l'application de l'indemnité de subsistance (mission) actualisée à compter de janvier 2023. La réduction des ressources nécessaires s'explique notamment par le fait : a) qu'il est proposé d'étendre les projets d'activités relatives aux programmes visant à permettre à la Mission d'accroître son soutien aux diverses communautés ethniques du Kosovo dans les domaines de l'instauration de la confiance, des droits humains et de l'état de droit, tout en augmentant le soutien transversal aux programmes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité et aux programmes relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux initiatives de communication stratégique destinées à combattre la mésinformation et la désinformation et à promouvoir des discours positifs ; b) que des augmentations périodiques sont appliquées pour les agent(e)s des services généraux recruté(s) sur le plan national ; c) qu'aucun taux de vacance n'a été appliqué dans le cadre des prévisions de dépenses pour les policiers des Nations Unies, sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici.

C. Partenariats et coordination

30. La Mission resserrera encore ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux – KFOR, EULEX, Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, OSCE et Conseil de l'Europe – et avec différents intervenants bilatéraux et internationaux, notamment dans le cadre de consultations régulières tenues au niveau des dirigeants.

31. La Mission poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans le cadre de l'évaluation et de la planification intégrées, afin d'optimiser l'utilisation des ressources des entités des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe continueront de collaborer dans des domaines tels que le renforcement de la confiance, les droits humains et l'état de droit, la communication stratégique, les jeunes et les questions de genre, notamment en menant des activités relatives aux programmes. La MINUK poursuivra également sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan conjoint pour l'intégration de fonctionnaires de l'Office dans les opérations de maintien de la paix. Elle tirera parti du savoir-faire de l'Office pour accroître l'efficacité de ses activités dans le domaine de l'état de droit.

32. L'équipe médicale de la MINUK continuera d'assurer des services de prévention et de soins dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à l'ensemble des membres du personnel des entités des Nations Unies, y compris l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, et à leurs personnes à charge. Bien que la Mission ait de nouveau ouvert l'accès à ses locaux depuis le 1er novembre 2021, la COVID-19 continue de menacer la région. La Mission continuera, selon que de besoin, de recourir à des mesures et à des pratiques visant à réduire les risques et à éviter la propagation du virus, notamment des tests après les voyages, des réunions à distance, des masques de protection, le maintien d'une distanciation sociale et le travail à distance en cas de symptômes.

33. En outre, la Mission continuera de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de favoriser les partenariats qu'elle a noués avec ces entités, conformément aux mémorandums d'accord conclus avec chacune d'elles.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

34. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et gestion

35. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général													
Postes approuvés 2022/23	1	–	3	1	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Postes proposés 2023/24	1	–	3	1	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général													
Postes approuvés 2022/23	–	1	–	1	1	3	–	–	–	–	–	–	3
Postes proposés 2023/24	–	1	–	1	1	3	–	–	–	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Chef de cabinet													
Postes approuvés 2022/23	–	1	1	2	1	5	3	4	7	2	–	2	14
Postes proposés 2023/24	–	1	1	2	1	5	3	4	7	2	–	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits humains													
Postes approuvés 2022/23	–	–	3	2	–	5	2	–	2	1	–	1	8
Postes proposés 2023/24	–	–	3	2	–	5	2	–	2	1	–	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la Mission													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	2	–	3	–	–	–	2	–	2	5
Postes proposés 2023/24	–	–	1	2	–	3	–	–	–	2	–	2	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total													
Postes approuvés 2022/23	1	2	8	8	3	22	5	5	10	5	–	5	37
Postes proposés 2023/24	1	2	8	8	3	22	5	5	10	5	–	5	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

Composante 1 : composante opérationnelle

36. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après du cadre de budgétisation axé sur les résultats, la MINUK œuvrera à la réalisation de son objectif stratégique, qui est de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à continuer de promouvoir la confiance entre les communautés, à fournir un appui dans les domaines des droits humains et de l'état de droit et à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation. Eu égard à ces priorités, la Mission tiendra compte des questions de genre et des questions intéressant les jeunes dans tous les aspects de son action, en application des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité, et les jeunes et la paix et la sécurité.

37. La MINUK poursuivra les activités entreprises concernant : a) la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne ; b) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales ; c) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

38. Pour ce qui est de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et de proposer des solutions dans le domaine des relations intercommunautaires en général, la Mission continuera d'élaborer, d'adapter et de mettre en œuvre des stratégies visant à contribuer à la coexistence pacifique des communautés et au renforcement de la confiance au Kosovo. La Mission continuera : a) d'exécuter son programme de renforcement de la confiance ; b) d'appuyer les initiatives de réconciliation ; c) de favoriser les rapatriements durables et l'intégration et la réinsertion des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo ; d) de contribuer à la protection des sites du patrimoine culturel et religieux ; e) d'agir en faveur de la participation des femmes et des jeunes à la vie politique, à la prise de décision et aux initiatives de renforcement de la confiance ; f) de mener des activités de communication stratégique.

39. Dans le nord du Kosovo, la Mission continuera d'assurer la liaison avec les autorités locales pertinentes, EULEX et la KFOR sur les questions de sécurité et les questions politiques, dans le cadre de divers mécanismes de coordination, ainsi qu'avec les autorités locales, les représentants et représentantes de la société civile et les organisations internationales.

40. La Mission continuera également de suivre les questions relatives aux droits humains, à l'état de droit et à la sécurité, d'en rendre compte et de fournir un appui dans ce domaine, notamment : a) en veillant à l'application des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et en facilitant le dialogue entre les institutions kosovares, d'une part, et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels, d'autre part ; b) en appuyant les mesures prises pour régler la question des personnes portées disparues ; c) en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin de promouvoir les priorités du Kosovo en matière d'état de droit, notamment l'intégration du système judiciaire, et de compléter les activités entreprises par les autres partenaires internationaux ; d) en authentifiant les documents d'état civil ; e) en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo	1.1.1 Augmentation du nombre d'activités engagées ou menées par les institutions municipales ainsi que par les organisations de la société civile et les organisations locales pour promouvoir, dans toutes les municipalités du Kosovo, l'intégration des communautés et renforcer la confiance entre celles-ci (2021/22 : 863 ; 2022/23 : 880 ; 2023/24 : 890)
	1.1.2 Mise en œuvre, par le Gouvernement kosovar, les municipalités et les organisations de la société civile dans l'ensemble du Kosovo, des initiatives ayant trait aux droits humains en lien avec le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo (2021/22 : 18 ; 2022/23 : 12 ; 2023/24 : 13)

Produits

- Règlement des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants et représentantes de la société civile, les associations de femmes et les principaux responsables dans toutes les municipalités du Kosovo
- Évaluation des conditions de vie et de sécurité et de la situation socioéconomique des rapatriés au moyen de visites trimestrielles et de réunions avec des rapatriées dans 23 sites et villages d'accueil, et évaluation des conditions et de la situation des déplacés présents dans 8 centres collectifs, l'objectif étant de favoriser le retour et l'intégration durables des déplacés au Kosovo
- Établissement et diffusion électronique, par la MINUK, de 250 rapports de terrain visant à faciliter la prise de décisions concertées et en connaissance de cause sur les questions et les problèmes touchant les communautés, tels que les rapatriements, l'égalité des sexes, l'intégration, le patrimoine religieux et culturel et les mesures prises face à la COVID-19, de façon à accroître la coopération avec les partenaires locaux et internationaux, en particulier l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE, l'Union européenne, EULEX, le corps diplomatique et le Gouvernement kosovar
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'au moins 200 réunions qui seront organisées avec le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR et qui porteront sur des questions politiques et des questions relatives à la sécurité dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et d'au moins 500 réunions qui seront organisées avec les autorités locales, les représentants et représentantes des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, l'objectif étant de renforcer la réconciliation entre les communautés et de faire progresser le règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Tenue de 12 réunions de coordination concernant l'évolution de la situation relative aux droits humains au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, et d'au moins 5 réunions avec des représentants d'organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains, qui porteront sur la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales
- Fourniture, dans le cadre de 12 réunions, d'une assistance et d'un appui techniques au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur concernant le respect des normes internationales relatives aux droits humains
- Participation à 8 réunions tenues par le groupe informel des conseillères et conseillers pour les questions de genre des organisations internationales présentes au Kosovo, à savoir EULEX, l'OSCE, le Bureau de

l'Union européenne au Kosovo, la KFOR et le Conseil de l'Europe, afin d'intensifier les initiatives et activités communes de sensibilisation visant à promouvoir la prise en compte des questions de genre

- Réunions semestrielles de la direction de la mission avec des femmes dirigeantes pour recenser les principaux besoins, préoccupations, possibilités et défis en matière de participation politique des femmes au Kosovo
- Présentation au Conseil de sécurité de rapports semestriels sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Exécution de 22 projets axés sur le renforcement de la confiance dans le contexte de l'appui aux communautés, qui mettront l'accent sur la promotion du renforcement de la confiance entre celles-ci
- Fourniture d'un appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés dans le cadre d'activités relatives aux programmes axées sur le renforcement de la confiance relevant de 9 domaines, notamment le rôle revenant aux jeunes, les femmes et la communication stratégique
- Établissement de revues de presse deux fois par jour 5 jours par semaine et distribution électronique à quelque 1 700 destinataires ; publication de 10 communiqués de presse et déclarations au nom de la Représentante spéciale du Secrétaire général à l'appui du mandat de la Mission sur la paix et la sécurité et dans des domaines tels que la coopération intercommunautaire et l'instauration de la confiance, les droits humains, et les femmes, la paix et la sécurité ; production et publication d'histoires multiethniques axées sur la recherche de solutions, sous la forme de 8 histoires vidéo originales et de courts métrages, ainsi que de 20 histoires originales sur le web et de 30 messages sur les médias sociaux, afin de promouvoir la confiance entre les communautés, les droits humains, les femmes, la paix et la sécurité et les jeunes, la paix et la sécurité, et de fournir des informations sur les activités et les réalisations de la Mission, et préparation d'au moins 50 réponses aux questions envoyées à la MINUK

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales	1.2.1 Augmentation du nombre d'affaires civiles réglées par le tribunal de première instance de Mitrovica et ses divisions établies à Leposavić/Leposaviq et à Zubin Potok, comme suite à l'achèvement de l'intégration du système judiciaire, conformément aux accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne (2021/22 : 4 622 ; 2022/23 : 1 800 ; 2023/24 : 1 900)
	1.2.2 Augmentation du nombre de réunions tenues entre les représentants de Pristina et de Belgrade du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, ainsi qu'au niveau des sous-groupes de travail (2021/22 : s/o ; 2022/23 : s/o ; 2023/24 : 3)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment au moyen de bons offices, sur toutes les questions liées à la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina qui entrent dans le cadre du mandat de la Mission, à l'occasion de 50 réunions organisées entre les dirigeants de la MINUK et les responsables de Pristina et de Belgrade
- Présidence d'au moins 150 réunions avec des représentantes et représentants de la communauté internationale ou participation à ces réunions, afin d'améliorer la coordination avec les partenaires internationaux, à savoir le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, EULEX, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la KFOR
- Utilisation des bons offices pour améliorer la coopération avec les interlocuteurs locaux et favoriser l'instauration d'un climat de confiance intercommunautaire, par le biais d'au moins 8 visites dans les municipalités

- Fourniture d'un appui, par la participation à des réunions ou par d'autres moyens, concernant quelque 16 manifestations ou réunions relatives à : a) la prise de décision dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, notamment l'Accord de libre-échange d'Europe centrale ; b) la participation des institutions du Kosovo aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina concernant les personnes portées disparues, dans le cadre d'échanges réguliers, et participation à 5 réunions tenues avec les chefs des commissions gouvernementales sur les personnes portées disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et les associations de familles de personnes portées disparues
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 8 réunions du Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Plaidoyer pour une participation inclusive des jeunes de toutes les communautés aux mécanismes de gouvernance, et mise en œuvre d'au moins 2 projets d'activités programmatiques, grâce auxquels un soutien direct sera fourni à au moins 5 initiatives menées par des jeunes dans le cadre de la Feuille de route du Kosovo sur les jeunes et la paix et la sécurité

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Progrès dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains	1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes répondant aux enquêtes d'opinion sur le système judiciaire (2021/22 : 34 % ; 2022/23 : 33 % ; 2023/24 : 34 %)
	1.3.2 Diminution du nombre total d'affaires en souffrance dans les tribunaux du Kosovo (2021/22 : 228 257 ; 2022/23 : 177 000 ; 2023/24 : 176 000)
	1.3.3 Respect du principe de responsabilité par les autorités kosovares dans le domaine des droits humains : application d'un pourcentage croissant de recommandations émanant du Bureau du médiateur du Kosovo (2021/22 : 27 % ; 2022/23 : 55 % ; 2023/24 : 56 %)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, afin de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice
- Suivi de 60 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits humains, et établissement de rapports connexes
- Traitement d'environ 2 800 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation, par la Mission, de documents du Kosovo, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 2 500 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité transfrontalière organisée et vols de véhicules à l'échelle internationale) aux fins d'enquête par les autorités du Kosovo compétentes
- Fourniture d'un soutien, grâce à la mise en œuvre de projets d'activités programmatiques dans 3 domaines ayant trait aux droits humains et à l'état de droit, à savoir ceux de : a) l'accès à la justice par la promotion des droits linguistiques ; b) l'amélioration des performances du système judiciaire intégré ; c) la promotion des droits humains auprès d'institutions locales œuvrant dans les secteurs de l'état de droit et des droits humains

- Établissement, à la demande, d'au moins 3 communications destinées aux organes des Nations Unies et organes européens chargés des droits humains, après examen et révision des informations émanant des autorités du Kosovo, de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, de l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Appui à la tenue d'au moins 1 visite d'un représentant de mécanismes régionaux ou de mécanismes relatifs aux droits humains au Kosovo

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent stables. EULEX, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (composante opérationnelle)

Catégorie	*Total*
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2022/23	8
Effectif proposé 2023/24	8
Variation nette	–
II. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2022/23	10
Effectif proposé 2023/24	10
Variation nette	–
Total (militaires et personnel de police)	
Effectif approuvé 2022/23	18
Effectif proposé 2023/24	18
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
III. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau des affaires politiques													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	1	–	3	4	2	6	2	–	2	11
Postes proposés 2023/24	–	–	2	1	–	3	4	2	6	2	–	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques													
Postes approuvés 2022/23	–	1	4	5	1	11	1	1	2	–	–	–	13
Postes proposés 2023/24	–	1	4	5	1	11	1	1	2	–	–	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	3	–	6	2	8	10	3	–	3	19
Postes proposés 2023/24	–	1	2	3	–	6	2	8	10	3	–	3	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau de l'état de droit													
Postes approuvés 2022/23	–	1	7	5	1	14	2	6	8	2	–	2	24
Postes proposés 2023/24	–	1	7	5	1	14	2	6	8	2	–	2	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'état de droit (équipe de direction)													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	–	–	3	–	1	1	–	–	–	4
Postes proposés 2023/24	–	1	2	–	–	3	–	1	1	–	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	4	–	8	2	2	4	2	–	2	14
Postes proposés 2023/24	–	–	4	4	–	8	2	2	4	2	–	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e) pour les questions de police													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	1	1	3	–	3	3	–	–	–	6
Postes proposés 2023/24	–	–	1	1	1	3	–	3	3	–	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	1	7	8	1	–	1	10
Postes proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	1	7	8	1	–	1	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	3	3	–	–	–	4
Postes proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	3	3	–	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Mitrovica													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	7	1	12	6	24	30	5	–	5	47
Postes proposés 2023/24	–	1	3	7	1	12	6	24	30	5	–	5	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Belgrade													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	1	2	6	–	5	5	–	–	–	11
Postes proposés 2023/24	–	1	2	1	2	6	–	5	5	–	–	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2022/23	–	5	22	22	5	54	16	56	72	13	–	13	139
Postes proposés 2023/24	–	5	22	22	5	54	16	56	72	13	–	13	139
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I à III)													
Postes approuvés 2022/23	–	5	22	22	5	54	16	56	72	13	–	13	157
Postes proposés 2023/24	–	5	22	22	5	54	16	56	72	13	–	13	157
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 2 : appui

41. La composante est chargée de fournir des services de manière rapide, efficace, efficiente et responsable afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en livrant les produits prévus, en améliorant les services et en obtenant des gains d'efficience. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 8 observateurs militaires, 10 membres de la police des Nations Unies et 356 membres du personnel civil. Cet appui portera sur tous les domaines : administration du personnel ; soins de santé ; informatique et communications ; opérations logistiques, y compris les services d'entretien des installations, les transports terrestres et l'approvisionnement ; visas et voyages ; gestion du matériel ; sûreté et sécurité.

42. Au cours de l'exercice 2023/24, la Mission continuera de mettre en œuvre son plan triennal actualisé en matière d'assurance de la qualité en s'attachant à fournir à ses utilisateurs internes des services pour l'élaboration d'outils d'analyse décisionnelle et un soutien au renforcement des capacités, et elle continuera de partager les connaissances et les meilleures pratiques avec d'autres missions de maintien de la paix, en étroite coordination avec le Siège de l'ONU et conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.

43. Au cours de l'exercice 2023/24, dans la continuité des efforts constants qu'elle mène pour renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité et faire en sorte que sa direction dispose d'un outil solide qui permette des prises de décisions éclairées et tenant compte des risques, la Mission prévoit de procéder à des audits internes et externes afin de satisfaire à la norme de référence internationalement reconnue ISO 31000:2018 relative au management du risque, qui établit des principes éprouvés de gestion et de gouvernance institutionnelle efficaces. Satisfaire à cette norme sera l'assurance, pour les États Membres, que la Mission aura atteint les objectifs fixés par le Secrétaire général en matière de réforme de la gestion, notamment pour ce qui est de la gestion institutionnelle, des évaluations et de renforcement des dispositifs d'application du principe de responsabilité et de gouvernance. Bien qu'il n'existe pas de certification ISO 31000:2018, cette norme contient des directives relatives aux programmes d'audit interne ou externe. En l'appliquant, la Mission pourra évaluer ses pratiques de gestion des risques à l'aune d'une norme de référence définie à l'échelle internationale, qui établit des principes

éprouvés de gestion et de gouvernance institutionnelle efficaces. Elle entend donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes d'ici la fin de l'exercice 2022/23. La mise en œuvre des pratiques de gestion des risques énoncées dans la norme ISO 31000:2018 s'inscrira dans le cadre des efforts déployés par la Mission dans ce domaine, et l'expertise et les meilleures pratiques de l'Organisation internationale de normalisation permettront d'approfondir le processus de gestion du risque institutionnel.

44. Conformément à la réforme de la gestion et à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, la Mission a adopté une démarche proactive pour respecter les normes internationales relatives à son secteur, harmonisant sa gestion des ressources humaines, ses processus, ses résultats et ses pratiques avec les règles et règlements de l'Organisation. Plus particulièrement, cette démarche proactive porte sur a) la certification ISO 9001:2015 relative aux systèmes de management de la qualité, qui a été renouvelée en octobre 2022 et qui est valide jusqu'en octobre 2025 pour ses opérations d'appui ; b) la certification ISO 14001:2015 relative aux systèmes de management environnemental, que la Mission a obtenue en juin 2021 et qui doit être renouvelée en juin 2024 ; c) la certification ISO 27001:2013 relative aux systèmes de management de la sécurité de l'information, qui devrait être obtenue en mars 2023 ; d) la certification ISO 45001:2018 relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, qui devrait être obtenue en avril 2023.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables	2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 11,5 % ; 2022/23 : 10 % ; 2023/24 : 10 %)
	2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 40,8 % ; 2022/23 : ≥ 44 % ; 2023/24 : ≥ 44 %)
	2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : 142 ; 2022/23 : ≤ 48 ; 2023/24 : ≤ 48)
	2.1.4. Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2021/22 : ≤ 188 ; 2022/23 : < 120 ; 2023/24 : ≤ 120)
	2.1.5 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 88 ; 2022/23 : ≥ 90 ; 2023/24 : 100)
	2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 94 % ; 2022/23 : ≥ 85 % ; 2023/24 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.1.8 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel (2021/22 : 2 000 ; 2022/23 : ≥ 1 900 ; 2023/24 : ≥ 1 900)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Conduite d'une enquête interne annuelle sur la satisfaction des clients afin de déterminer les points à améliorer et d'en tenir compte dans les programmes de travail annuels
- Conduite d'une évaluation annuelle des besoins de formation afin de déterminer les priorités de la Mission en matière de formation et de renforcement des capacités, conformément à son mandat et aux nouvelles priorités de l'Organisation
- Amélioration de la gestion de la performance et des normes relatives à l'établissement de rapports à ce sujet au sein de la Mission et recours à des outils d'informatique décisionnelle aux fins de la communication d'informations sur la gestion de la performance de la Mission ; poursuite de la mise en œuvre de la norme ISO 9001:2015 relative aux systèmes de management de la qualité
- Mise en œuvre du programme de santé et de sécurité au travail ; obtention de la certification ISO 45001:2018 relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail
- Élaboration et mise en œuvre de pratiques de gestion des risques ; vérification du respect de la certification ISO 31000:2018 relative au management du risque

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 40,8 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 356 civils (113 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission au bénéfice de 82 membres du personnel civil et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission au bénéfice de 54 membres du personnel civil et d'un militaire
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 108 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et 38 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation, et 54 demandes de voyage à des fins de formation

Initiatives dans le domaine de l'environnement

- Mise en œuvre d'initiatives conformes aux objectifs proposés dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) présenté par le Secrétaire général, notamment la poursuite, par la Mission, de l'application de la norme ISO 14001:2015 relative aux systèmes de management environnemental

Installations et infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur un total de 13 bâtiments destinés au personnel civil répartis entre 5 sites
- Exécution de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement comprenant a) l'installation d'un système photovoltaïque supplémentaire au quartier général de la Mission à Pristina ; b) l'amélioration du système de chauffage et de climatisation dans la zone E du quartier général de la Mission à Pristina ; c) la peinture des murs intérieurs et l'installation de robinets automatiques dans les locaux du Bureau des Nations Unies à Belgrade
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (8 puits et 2 stations d'épuration) dans 2 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 4 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 4 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 210 500 litres de carburant (78 000 litres pour les transports terrestres, 69 000 litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations, et 63 000 litres de gaz de pétrole liquéfié pour le chauffage) et de 500 litres de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 9 sites

Services technologiques

- Fourniture de 367 radios portatives, de 75 radios mobiles pour véhicules, de 15 radios fixes et de 18 répéteurs à très haute fréquence, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 2 terminaux VSAT et 20 liaisons hertziennes, et gestion de forfaits pour 1 téléphone satellite et 4 téléphones mobiles
- Fourniture de 367 ordinateurs et de 58 imprimantes pour un effectif moyen de 367 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 94 appareils pour les services communs, les systèmes de vidéoconférence et les interventions en cas de cyberincident, et fourniture de services d'appui connexes
- Services d'appui et de maintenance pour 17 réseaux locaux et réseaux étendus dans 8 sites
- Analyse de données géospatiales et mise à jour des couches topographiques et thématiques, et production de 5 cartes
- Mise en œuvre de la norme ISO 27001:2013 relative aux systèmes de management de la sécurité de l'information

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 1 unité médicale à Pristina et de 1 dispensaire à Mitrovica assurant des services médicaux et administratifs courants et des interventions d'urgence
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III et 1 de niveau IV) : 1 site à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 à l'extérieur

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 1,18 million de dollars
- Réception, gestion et distribution de 205 000 kg de marchandises au maximum dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 9,38 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et policiers (8 observateurs militaires et 10 membres de la police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 18 militaires et membres du personnel de police
- Appui au traitement de 2 demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation et de 1 demande à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 79 véhicules appartenant à l'ONU (53 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 5 véhicules blindés, 2 ambulances et 8 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires) dans 6 ateliers répartis sur 3 sites et fourniture de services de transport

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent stables. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Division de l'appui à la mission													
Bureau de la Chef de l'appui à la mission													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	–	–	3	1	6	7	1	–	1	11
Postes proposés 2023/24	–	1	2	–	–	3	1	6	7	1	–	1	11
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	2	8	14	4	31	35	3	–	3	52
Postes proposés 2023/24	–	–	4	2	8	14	4	31	35	3	–	3	52
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Gestion de la prestation de services													
Postes approuvés 2022/23	–	–	3	–	–	3	3	16	19	1	–	1	23

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Postes proposés 2023/24	–	–	3	–	–	3	3	16	19	1	–	1	23
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	1	2	5	2	25	27	1	–	1	33
Postes proposés 2023/24	–	–	2	1	2	5	2	25	27	1	–	1	33
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (Division de l'appui à la Mission)													
Postes approuvés 2022/23	–	1	11	3	10	25	10	78	88	6	–	6	119
Postes proposés 2023/24	–	1	11	3	10	25	10	78	88	6	–	6	119
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	–	–	–	2	9	11	2	47	49	–	–	–	60
Postes proposés 2023/24	–	–	–	2	9	11	2	47	49	–	–	–	60
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Équipe déontologie et discipline													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Postes proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total composante 2 (Appui)													
Postes approuvés 2022/23	–	1	12	5	19	37	12	125	137	6	–	6	180
Postes proposés 2023/24	–	1	12	5	19	37	12	125	137	6	–	6	180
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2021/22)	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	279,7	341,9	246,5	(95,4)	(27,9)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	336,3	392,9	327,5	(65,4)	(16,6)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**616,0**	**734,8**	**574,0**	**(160,8)**	**(21,9)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	20 194,1	20 924,9	19 883,7	(1 041,2)	(5,0)
Administrateurs recrutés sur le plan national	2 178,1	2 284,8	2 275,7	(9,1)	(0,4)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8 759,0	9 040,1	8 475,3	(564,8)	(6,2)
Volontaires des Nations Unies	954,0	985,7	954,3	(31,4)	(3,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	67,9	39,5	3,0	(36,5)	(92,4)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**32 153,1**	**33 275,0**	**31 592,0**	**(1 683,0)**	**(5,1)**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	42,0	25,8	26,7	0,9	3,5
Voyages officiels	180,4	315,8	319,7	3,9	1,2
Installations et infrastructures	2 665,6	2 685,8	2 716,9	31,1	1,2
Transports terrestres	244,2	215,6	234,8	19,2	8,9
Opérations aériennes	1,1	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
Communications et informatique	1 993,5	1 717,3	1 783,8	66,5	3,9
Santé	40,2	110,6	84,9	(25,7)	(23,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 676,5	2 866,6	3 368,7	502,1	17,5
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**7 843,5**	**7 937,5**	**8 535,5**	**598,0**	**7,5**
Montant brut	**40 612,6**	**41 947,3**	**40 701,5**	**(1 245,8)**	**(3,0)**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 150,9	4 203,8	4 154,6	(49,2)	(1,2)
Montant net	**36 461,7**	**37 743,5**	**36 546,9**	**(1 196,6)**	**(3,2)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**40 612,6**	**41 947,3**	**40 701,5**	**(1 245,8)**	**(3,0)**

B. Contributions non budgétisées

45. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	80,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**80,0**

[a] Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

46. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Transports terrestres	1,9	Il est proposé de remplacer deux véhicules à combustibles fossiles par deux véhicules hybrides, ce qui devrait permettre d'économiser quelque 1 620 litres de carburant et les coûts d'entretien, en plus de la réduction attendue des émissions de dioxyde de carbone
Installations et infrastructures	0,8	Des économies de consommation d'électricité devraient être réalisées grâce à la rénovation du dispositif de stockage de l'installation photovoltaïque du site de répéteurs de Germia et à la mise en place d'un système de refroidissement centralisé dans le Bureau régional de Mitrovica
Total	**2,7**	

D. Taux de vacance

47. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Projection 2023/24*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	10,0	5,0	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,5	10,0	13,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	–	–	–

Catégorie	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Projection 2023/24*
Agents des services généraux	2,7	1,0	1,1
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	8,3	8,0	12,5

48. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour et des particularités de la Mission concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Ils ont été calculés à partir du taux de vacance moyen actuel sur 12 mois, enregistré entre janvier et décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022. Cette approche va dans le sens des directives établies afin d'améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les projets de budget pour l'exercice 2023/24, et de veiller à ce que les taux de vacance proposés soient conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs.

E. Formation

49. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	2,3
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	124,0
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	79,6
Total	**205,9**

50. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2021/22	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*
Formation interne	44	33	33	17	116	49	2	–	–
Formation externe[a]	21	28	43	17	12	11	–	1	1
Total	**65**	**61**	**76**	**34**	**128**	**60**	**2**	**1**	**1**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

51. Le plan de formation pour l'exercice 2023/24 vise à améliorer les diverses compétences opérationnelles et techniques et à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. Il met l'accent sur le renforcement des capacités opérationnelles et techniques du personnel moyennant des cours dans les domaines ci-après : technologies de l'information ; administration et évaluation ; gestion des ressources humaines ; questions de genre ; droits humains ; maintien de l'ordre ; affaires médicales, politiques et civiles ; chaîne d'approvisionnement et sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation interne chaque fois que possible.

F. Voyages officiels (hors formation)

52. Les dépenses prévues au titre des voyages officiels (hors formation) pour l'exercice 2023/24, estimées à 195 700 dollars, s'établissent comme suit :

Catégorie	*Nombre de voyageurs prévus*	*Montant (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Pourcentage du budget total 2022/23*	*Pourcentage du budget total 2023/24*
Voyages dans la zone de la Mission	108	41,7	0,1	0,1
Voyages en dehors de la zone de la Mission	38	154,0	0,4	0,4
Total	**146**	**195,7**		

53. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour l'exercice 2023/24 serviront à financer la participation des dirigeants et des membres du personnel de la Mission à des consultations politiques visant à faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina, à des réunions avec les États Membres et les institutions, à des consultations avec les interlocuteurs du Siège, à des sessions du Conseil de sécurité et à des conférences.

G. Projets de renforcement de la confiance

54. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2021/22 (montant effectif)	386,7	20
2022/23 (montant approuvé)	389,1	22
2023/24 (montant proposé)	389,1	22

55. Un montant de 389 100 dollars est proposé pour l'exercice 2023/24 au titre de l'exécution de 22 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion du renforcement de la confiance et de la réconciliation intercommunautaire ; b) inclusion des groupes non majoritaires et marginalisés, notamment des communautés rom, ashkali et égyptienne ; c) autonomisation et participation des femmes et des jeunes, et promotion des activités interethniques.

H. Autres activités relatives aux programmes

56. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	*Montant proposé*
Exécution de 9 projets visant à soutenir et à promouvoir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance entre les communautés, l'accent étant mis sur les jeunes, les femmes et la communication stratégique	1 350,0
Exécution de 3 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains	1 150,0
Total	**2 500,0**

57. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2023/24 prévoit un montant de 2 500 000 dollars pour l'exécution de 12 projets dans les domaines suivants : a) neuf projets portant sur la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance entre les populations locales, l'accent étant mis sur les jeunes, les femmes et la communication stratégique ; b) trois projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, dans le respect des normes et des règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains. Il est proposé de faire passer le nombre de projets de 10 en 2022/23 à 12 en 2023/24. L'augmentation globale du nombre de projets, qui s'explique par le fait qu'il est prévu d'exécuter des projets supplémentaires liés à la stabilisation des communautés et au renforcement de la confiance entre les communautés (leur nombre passant de cinq pour l'exercice 2022/23 à neuf pour l'exercice 2023/24), est compensée par l'abandon de deux projets liés à la pandémie de COVID-19 qui visaient à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits humains au cours de l'exercice 2022/23. Les projets proposés sont les suivants :

a) **Stabilisation des communautés et renforcement de la confiance** : l'augmentation des crédits au titre des projets visant à soutenir et à promouvoir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance permettra à la Mission d'améliorer le dialogue et la concertation avec les populations locales et d'accroître la portée de ses activités de renforcement de la confiance, un soutien ciblé étant prévu pour appuyer les initiatives cruciales visant à satisfaire les besoins qui favorisent l'adhésion au niveau local. La Mission compte également consolider les stratégies durables visant à mettre en œuvre les priorités en matière de renforcement de la confiance entre les populations, notamment en créant un centre de dialogue ouvert au public, qui offrira un espace permettant aux membres de toutes les communautés d'avoir des échanges directs et productifs. L'objectif du centre de dialogue est de promouvoir l'entente intercommunautaire au moyen d'approches novatrices associant des membres de toutes les communautés du Kosovo, en particulier les jeunes, qui représentent près de 70 % de la population. En outre, la Mission consolidera les mécanismes locaux et veillera à leur efficacité en offrant aux communautés non majoritaires la possibilité de participer aux instances de décision et de contribuer à l'amélioration de la vie locale ; en facilitant le règlement des problèmes d'intérêt commun dans les domaines urbain, civique et environnemental ; en soutenant les initiatives culturelles et artistiques et en favorisant la coopération intercommunale entre Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud et les municipalités

limitrophes. La MINUK continuera de soutenir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance – deux domaines qu'elle juge prioritaires –, en exécutant des projets destinés à faciliter les activités de renforcement de la confiance entre les communautés et à promouvoir une communication stratégique axée sur les solutions, afin de lutter contre la mésinformation et les discours de haine. Elle continuera également de favoriser la participation des femmes et des jeunes aux activités de renforcement de la confiance, à la prise de décision et aux initiatives de dialogue politique en cours, le but étant de faire avancer l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au Kosovo. Dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, elle continuera d'aider le refuge pour femmes de Mitrovica-Sud à améliorer les services fournis et d'empêcher, dans la mesure du possible, que des activités vitales ne soient perturbées en raison de l'instabilité financière ou du manque d'infrastructures ;

b) **État de droit et droits humains** : la MINUK poursuivra la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions garantes de l'état de droit au Kosovo, dans le respect des normes et des règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits humains. Les projets viseront à améliorer l'accès à la justice par la promotion des droits linguistiques, à soutenir l'intégration du système judiciaire, à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains, qu'il s'agisse d'acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations et à les sensibiliser davantage aux droits humains. En outre, au cours de l'exercice 2023/24, la Mission propose d'augmenter les crédits demandés au titre de l'état de droit et des droits humains, afin d'appuyer les institutions du Kosovo, notamment de manière à soutenir l'amélioration des résultats du système judiciaire intégré et à accroître l'accès à la justice et les possibilités de renforcement de la confiance, en mettant en œuvre une série de mesures telles que le renforcement des capacités des tribunaux de première instance de Pristina et de Mitrovica en matière de traduction et d'interprétation et en donnant davantage de moyens aux tribunaux pour qu'ils puissent résorber l'arriéré d'affaires avec l'aide de juristes. À cet égard, elle propose de créer un centre de coordination de la traduction pour l'ensemble des services judiciaires et des services de maintien de l'ordre du Kosovo, afin de rationaliser la charge de travail de la division de la traduction juridique à l'échelle nationale, de coordonner la formation professionnelle des traducteurs judiciaires et de créer des modèles de traduction pour accélérer le travail de traduction. En outre, il est proposé d'étendre le champ et la portée des activités afin de développer l'apprentissage des langues, de renforcer les moyens dont disposent le Bureau du (de la) Commissaire aux langues et le Bureau du (de la) médiateur(trice) du Kosovo pour promouvoir et faire progresser les droits linguistiques, et de soutenir l'application de la loi sur l'utilisation des langues. Dans le domaine des droits humains, la Mission élargira la portée des activités visant à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains, qu'il s'agisse d'acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, et à sensibiliser davantage les titulaires de droits et les détenteurs d'obligations à la question.

III. Analyse des variations[1]

58. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	(95,4)	(27,9 %)

• Paramètres budgétaires : modification des taux

59. La réduction des ressources demandées s'explique par les facteurs suivants : a) aucun crédit n'est prévu pour les demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité, compte tenu des tendances observées par le passé en matière de dépenses ; b) l'application, à compter du 1er janvier 2023, des nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions).

	Variation	
Police des Nations Unies	(65,4)	(16,6 %)

• Paramètres budgétaires : modification des taux

60. La réduction des ressources demandées s'explique par les facteurs suivants : a) aucun crédit n'est prévu pour les demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité, compte tenu des tendances observées par le passé en matière de dépenses ; b) l'application, à compter du 1er janvier 2023, des nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions).

61. Cette diminution est en partie contrebalancée par le fait qu'il est prévu que tous les postes soient occupés en 2023/24, compte tenu des données d'expérience recueillies jusqu'ici, alors qu'un taux de vacance de 5 % avait été appliqué pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(1 041,2)	(5,0 %)

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

62. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la baisse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur le 1er janvier 2023, en raison de l'application d'un coefficient d'ajustement actualisé moins élevé (30,0 %, contre 34,2 % pour l'exercice 2022/23) ; b) la réduction des dépenses communes de personnel, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2022/23 ; c) l'application d'un taux de vacance plus élevé (13,3 %, contre 10 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(564,8)	(6,2 %)

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

63. La réduction des crédits demandés tient principalement à : a) l'application d'un taux de change de 0,967 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,888 euro lors de l'exercice 2022/23 ; b) l'application d'un taux de vacance plus élevé (1,1 %, contre 1,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici.

64. La réduction des ressources demandées est en partie contrebalancée par les augmentations de traitement des agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui s'établissent comme suit : a) une augmentation de 1,7 % pour les membres du personnel basés au Kosovo, à compter du 1er décembre 2021 ; b) des augmentations de 14,8 % et 10,7 % pour les membres du personnel basés à Belgrade, avec effet au 1er juin 2021 et au 1er juin 2022, respectivement.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(36,5)	(92,4 %)

• Paramètres budgétaires : répartition des coûts partagés

65. La diminution des ressources demandées s'explique par la suppression en 2023/24 de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la solution Umoja de gestion de la chaîne d'approvisionnement, alors que ces coûts étaient imputés aux budgets des missions pendant une période de transition. Cette réduction est en partie contrebalancée par le fait que des crédits ont été ouverts pour financer la part revenant à la Mission des dépenses afférentes aux membres du secrétariat du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies travaillant à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

	Variation	
Transports terrestres	19,2	8,9 %

• Gestion : remplacement de véhicules

• Paramètres budgétaires : évolution des prix

66. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le remplacement de deux véhicules légers de transport de passagers ayant atteint la fin de leur durée d'utilité ; b) le fait que l'on prévoit une hausse du coût moyen du combustible diesel (0,927 dollar par litre contre 0,505 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23).

67. Cette augmentation est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre du système Carlog, dont l'acquisition était prévue en 2022/23.

	Variation	
Santé	(25,7)	(23,2 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

68. La réduction des ressources demandées tient principalement aux stocks de fournitures médicales disponibles en raison de la diminution du nombre de cas de COVID-19.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	502,1	17,5 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

69. L'augmentation des ressources demandées tient au fait qu'il est proposé d'étendre la portée des projets, afin de permettre à la Mission de les mettre en œuvre à une plus grande échelle et de répondre aux demandes stratégiques plus larges des autorités centrales et locales, ainsi que de continuer à apporter un soutien aux différentes communautés ethniques du Kosovo dans les domaines de l'instauration de la confiance, des droits humains et de l'état de droit, tout en renforçant l'appui transversal au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux initiatives de communication stratégique visant à combattre la mésinformation et la désinformation et à promouvoir des discours positifs.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

70. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK portent sur l'ouverture de crédits de 40 701 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, et sur la mise en recouvrement de ce montant.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/287 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

Résolution 76/274

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)	La MINUK continue de surveiller l'exécution du budget et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et recommandations données par l'Assemblée générale. Sur les 17 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes les années précédentes qui étaient encore en suspens, 10 ont été appliquées, 2 sont devenues caduques et 5 étaient toujours en cours d'application. En outre, dans le cadre de l'audit pour l'exercice 2021/22, 13 nouvelles recommandations ont été formulées. Au cours de l'exercice 2021/22, sur les six recommandations en suspens émanant du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), cinq avaient été appliquées par la Mission et une était en cours d'application. Le BSCI n'a formulé aucune nouvelle recommandation. La Mission continue d'utiliser des tableaux de bord de gestion et des rapports analytiques pour comparer, chaque mois, les résultats obtenus aux prévisions et aux objectifs fixés et a mis en place le dispositif de contrôle interne, qui fournit une assurance raisonnable qu'elle mène ses activités dans le cadre d'un système de contrôle interne efficace et qu'elle garantit le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18)	On trouvera à la section II du présent rapport, consacrée aux ressources financières, des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national. À la MINUK, l'exécution du budget est contrôlée tous les mois, sous la supervision des dirigeants de la Mission. Ce contrôle mensuel englobe un examen détaillé des dépenses et l'établissement de prévisions

Décision ou demande	*Mesures prises*
	pour les dépenses au titre de l'ensemble des catégories, groupes et rubriques budgétaires. La Mission fournit systématiquement des explications détaillées concernant les changements apportés aux postes ou aux dépenses opérationnelles. En outre, elle donnera des informations sur les ressources demandées au titre des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux recrutés sur le plan national pour l'exercice 2023/24, à la suite des ajustements techniques auxquels il a été procédé dans Umoja et de la mise en place d'outils de planification budgétaire par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.
Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19)	La MINUK continue de renforcer les mécanismes visant à mieux faire respecter les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ, en rappelant aux membres du personnel, par l'intermédiaire d'annonces et du Groupe des voyages de la Section des ressources humaines, de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser leurs voyages bien à l'avance, conformément aux directives, et elle continue de fournir une assistance en cas de besoin pour s'assurer de leur mise en œuvre. L'application des directives est gérée par le Groupe des voyages, qui contacte les membres du personnel dont le voyage, prévu prochainement, est confirmé ou approuvé, afin d'établir les demandes d'autorisation de voyage en temps voulu. Il convient de fournir au (à la) Chef de l'appui à la Mission des justifications détaillées concernant toutes les demandes d'autorisation de voyage qui n'ont pas été établies conformément aux directives, pour examen et approbation, cette dernière devant être obtenue avant que le Groupe des voyages n'émette les billets. En 2019/20, le taux d'application des directives était de 50,4 %, contre 76,9 % en 2020/21. Les taux d'application actualisés sont indiqués dans le système pilote d'information budgétaire.
Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26)	La MINUK prévoit de déployer le système électronique de gestion des carburants au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022/23, ce qui lui permettra de renforcer le contrôle de la consommation de carburant et de mieux surveiller les risques.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27)	Étant donné que le mandat de la MINUK n'a pas été modifié, il est proposé de conserver la même dotation en effectifs en 2023/24.
Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif (A/76/760), souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28)	Les structures existantes sont adaptables et permettent d'assurer la planification continue des besoins en personnel, les mécanismes nécessaires ayant été mis en place pour assurer un contrôle régulier et l'application du principe de responsabilité.
Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31)	Les informations demandées sont indiquées dans le système pilote d'information budgétaire.
Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33)	La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour pourvoir rapidement les postes vacants en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir et en formulant des recommandations sur la procédure de recrutement dans Inspira. La Mission a un poste vacant de spécialiste de la planification des acquisitions ; on trouvera des précisions à ce sujet dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.
Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34)	La Mission examine des solutions afin de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national.
Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46)	Le recours de la MINUK à des consultants externes a été limité au strict minimum. La Mission fait actuellement appel à des consultants externes pour les services liés aux communications et à la technologie, la gestion de la qualité de l'eau et les certifications et audits ISO, domaines dans lesquels elle ne dispose pas de capacités internes.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 53)	La Mission ne possède pas de système de drone aérien, à l'exception du mini-drone dont elle a fait l'acquisition pour recueillir des données afin de compléter les ressources cartographiques, faire des vidéos et des photos aériennes des projets aux fins de l'élaboration de dossiers d'information, surveiller l'infrastructure technologique sur le terrain, notamment mais non exclusivement, les tours de communication et les antennes paraboliques, réaliser l'inspection physique du matériel sur les sites de répéteurs dans tout le Kosovo, et collecter des informations sur les projets technologiques et les projets de gestion des installations sur le terrain.
Prie le Secrétaire général de continuer de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer la fiabilité, l'adaptabilité et le rapport coût-efficacité des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 54)	La Mission ne possède pas de système de drone aérien, à l'exception du mini-drone dont elle a fait l'acquisition pour recueillir des données afin de compléter les ressources cartographiques, faire des vidéos et des photos aériennes des projets aux fins de l'élaboration de dossiers d'information, surveiller l'infrastructure technologique sur le terrain, notamment mais non exclusivement, les tours de communication et les antennes paraboliques, réaliser l'inspection physique du matériel sur les sites de répéteurs dans tout le Kosovo, et collecter des informations sur les projets technologiques et les projets de gestion des installations sur le terrain. Les informations demandées sont indiquées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 55)	La Mission ne possède pas de système de drone aérien, à l'exception du mini-drone dont elle a fait l'acquisition pour recueillir des données afin de compléter les ressources cartographiques, faire des vidéos et des photos aériennes des projets aux fins de l'élaboration de dossiers d'information, surveiller l'infrastructure technologique sur le terrain, notamment mais non exclusivement, les tours de communication et les antennes paraboliques, réaliser l'inspection physique du matériel sur les sites de répéteurs dans tout le Kosovo, et collecter des informations sur les projets technologiques et les projets de gestion des installations sur le terrain. La MINUK confirme que les membres du personnel ont les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation du mini-drone. Les informations demandées sont indiquées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, de veiller à ce que les achats de systèmes aériens sans pilote auprès d'entreprises soient conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation et à ce que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, et le prie de rendre compte des mesures prises à cet égard dans son prochain rapport d'ensemble (par. 56)	La Mission ne possède pas de système de drone aérien, à l'exception du mini-drone dont elle a fait l'acquisition pour recueillir des données afin de compléter les ressources cartographiques, faire des vidéos et des photos aériennes des projets aux fins de l'élaboration de dossiers d'information, surveiller l'infrastructure technologique sur le terrain, notamment mais non exclusivement, les tours de communication et les antennes paraboliques, réaliser l'inspection physique du matériel sur les sites de répéteurs dans tout le Kosovo, et collecter des informations sur les projets technologiques et les projets de gestion des installations sur le terrain. La MINUK confirme que l'achat du mini-drone a été effectué conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation. Les informations demandées sont indiquées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficience, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59)	On trouvera des informations détaillées dans les rapports sur les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que les partenariats et les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux et permettent d'exécuter les mandats dans le respect des meilleures pratiques, et à ce que les accords y relatifs soient passés en toute transparence (par. 70)	La Mission continue de tenir à jour une liste de partenaires d'exécution pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes et des projets de renforcement de la confiance, dans laquelle figurent notamment des entités des Nations Unies, afin de les sélectionner en tenant compte de leurs avantages comparatifs et des aptitudes dont ils ont fait preuve dans le cadre de projets précédents. Les activités relatives aux programmes ont été sélectionnées et confiées aux partenaires d'exécution qui avaient une expérience avérée et les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les projets ; il a également été tenu compte de la rentabilité et de l'efficacité d'exécution des projets. Les projets de renforcement de la confiance sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à propositions ouvert et sont ensuite examinés et choisis par le Comité d'examen des projets de la Mission.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)	On trouvera des informations détaillées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.
Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83)	Le tableau de bord d'évaluation environnementale de la Mission figure dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38).	On trouvera des informations détaillées sur la méthode utilisée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les incidences financières sont présentées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.
Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16 et 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).	La MINUK respecte, dans toute la mesure du possible, la politique de formation et de perfectionnement du personnel définie dans la circulaire ST/SGB/2009/9, en encourageant les membres du personnel à suivre des formations en ligne, des formations à une tâche particulière et des formations intermissions, ce qui permet de réduire les frais de voyage. Pendant la pandémie de COVID-19, elle a mené plusieurs activités de formation de manière virtuelle. Lorsqu'il est proposé de suivre une formation sur place ou à distance, la MINUK en profite pour choisir la deuxième option. En règle générale, le choix du type de formation dépend des organisateurs et il est demandé à la Mission de désigner les membres du personnel qui se déplaceront pour suivre la formation. Autant que possible, la Mission organisera également des formations internes, en faisant venir des formateurs et en dispensant des formations à des groupes plus larges, plutôt que de faire voyager des membres du personnel pour qu'ils suivent une formation à titre individuel. La Mission autorise les membres du personnel à suivre des formations, à voyager et à participer à des conférences et à des ateliers annuels pour examiner

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	des stratégies, partager les meilleures pratiques et tirer des enseignements de l'expérience. On trouvera des informations détaillées à la section II.F du présent rapport, consacrée aux voyages officiels, ainsi que dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.
Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).	La Mission fournit les informations demandées sur le recouvrement des coûts dans le complément d'information au présent rapport.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/76/760/Add.9 et résolution 76/288 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions (par. 47).	On trouvera des informations détaillées dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/76/760/Add.3 et résolution 76/287 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 75/301, par. 22) (par. 19).	La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour pourvoir rapidement les postes vacants en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir et en formulant des recommandations sur la procédure de recrutement dans Inspira. Un poste soumis à recrutement international est vacant depuis plus de 24 mois. Un recrutement est en cours pour le poste de spécialiste de la planification des acquisitions (Service mobile) au sein du Groupe de la gestion des acquisitions ; l'avis de vacance de poste a été publié le 16 décembre 2022, la date limite ayant été fixée au 14 janvier 2023, et le (la) responsable du

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	poste à pourvoir se prépare à évaluer les candidatures.
Le Comité consultatif se félicite de la représentation des femmes dans les effectifs de la MINUK et redit qu'il compte que celle-ci poursuivra ses efforts visant à améliorer la représentation géographique et qu'elle fournira des informations à ce sujet dans ses prochains rapports (par. 30).	Les responsables du recrutement envoient une liste de candidats recommandés, accompagnée d'informations sur la répartition par genre et la répartition géographique, à la Représentante spéciale du Secrétaire général/Chef de la Mission. Cette dernière prend la décision finale après avoir pris en compte un certain nombre de facteurs, afin, notamment, d'assurer une répartition géographique plus large et plus équitable et de diversifier géographiquement les effectifs, conformément au contrat qu'elle a conclu avec le Secrétaire général. La MINUK dispose également d'outils d'informatique décisionnelle comprenant des informations sur le genre et la répartition géographique, qui sont actualisés tous les mois pour permettre aux hauts responsables de prendre des décisions en connaissance de cause. On trouvera des informations détaillées sur la parité des genres dans le système pilote d'information budgétaire.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

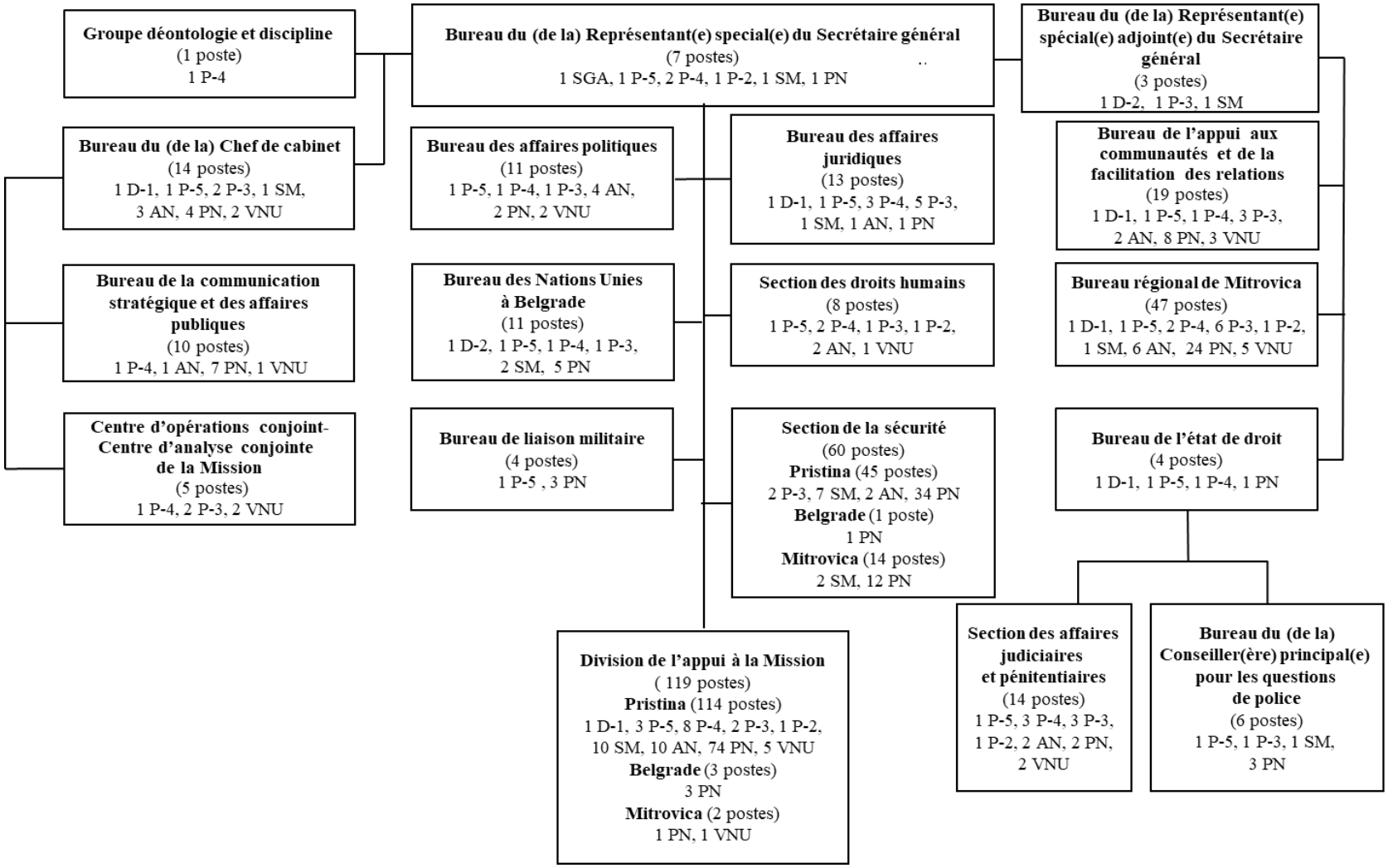

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

B. Division de l'appui à la Mission

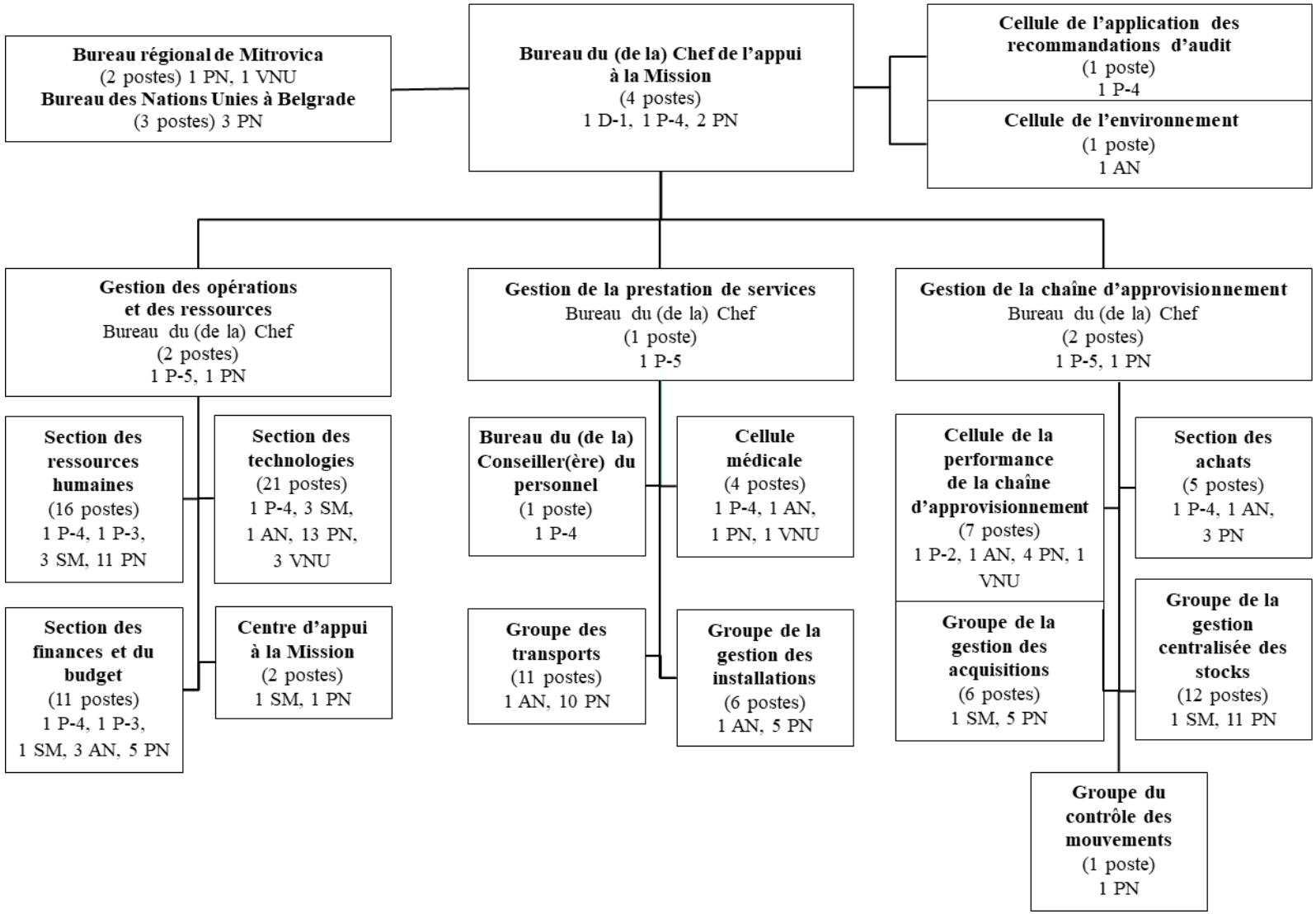

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Carte

UNMIK
FEBRUARY 2023
UNITED NATIONS
Geospatial
21°E
43°N
42°N
SERBIA
MONTENEGRO
ALBANIA
NORTH MACEDONIA
K O S O V O
HQ Regional
MLT North
HQ UNMIK
HQ MLC
MLT MLT-KFOR
Jošanička Banja
Brus
Pavlica
Lepenac
Razbojna
Blace
Trbunje
Mercez
Prokuplje
Rudnica
Novi Pazar
Dren
Kuršumlija
Sočanica
Zirče
Tutin
Banjska
Kosovska Mitrovica
Trpezi
Rožaj
Rakoš
Istok
Vučitrn
Lužane
Batlava
Lebane
Leče
Tulare
Ravna Banja
Srbica
Vitomirica
Peć
Zlokućane
Oblić
Priština
Kosovo Polje
Ogošte
Janjevo
Streoc
Deçani
Vlaški Drenovac
Lipljan
Odanovce
Gnjilane
Ratkovac
Orahovac
Štimlje
Đakovica
Tropolje
Zrze
Velika Kruša
Suva Reka
Uroševac
Požaranje
Žegra
Biljača
Damjane
Pirane
Preševo
Kačanik
Prizren
Štrpce
Tabanovce
Slupčane
Kumanovo
Žur
Kukës
Dragaš
Tearce
Selce
Tetovo
Skopje
Kamenjane
Resteilca
Dračevo
Zelenikovo
Vrapčište
Brodec
Gostivar
National capital
Administrative capital
Town, village
Major airport
International boundary
Operational boundary
Highway
Main road
Secondary road
Railway
0 10 20km
0 5 10mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4133 Rev. 90
Feb 2023